

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 4 mai 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**AGRI-038-13750/23/BM**

**■ Attribution d'une subvention spécifique à l'association "Bureau des Guides - GR 2013", pour le programme "Penser avec les pieds - Balades apprenantes en Métropole" pour l'année 2023 - MGDIS n°2911 49114**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé une politique de valorisation du paysage, conformément à la délibération du 14 décembre 2017 (n° ENV 007-3306/17/CM), qui précisait les modalités d'application de cette compétence, et en cohérence avec les ambitions du Projet Métropolitain, délibéré le 28 juin 2018 (n°FAG 057-4109/18/CM).

La démarche de projet de paysage est portée par le service expertise écologique et paysage, au sein de la direction générale déléguée « Transition environnementale, Culture, Sports et Équipements ». Suite à l'état des lieux sur les « paysages anthropisés », réalisé en 2018-2019, un plan de paysage a été engagé en mars 2020, pour une durée de 3 ans. Cette démarche, à visée opérationnelle, a établi depuis un diagnostic des interfaces paysagères (phase 1) et les grands axes des objectifs de qualité paysagère (phase 2). L'application de ce plan, dans des programmes d'actions, ciblés sur des sites démonstrateurs (phase 3), sera finalisée au printemps 2023. Ce travail sera conclu par la définition d'une stratégie pour la mise en œuvre du plan de paysage.

Compte tenu de cette politique d'action, en matière de paysage, qu'elle met en place au bénéfice des populations et des territoires, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Depuis la création du GR2013, finalisé lors de l'évènement « Marseille Provence 2013 – Capitale européenne de la culture », le Bureau des Guides développe, un programme d'animation culturelle, autour de la découverte pédestre du territoire métropolitain et de ses paysages : randonnées, contes, publications, etc.

L'association du Bureau des Guides a effectué une demande de subventions, en ce sens, notamment pour le programme « Penser avec les pieds - Balades apprenantes en métropole », dont les objectifs sont les suivants :

- 1 - Par des animations pédestres, informer, sensibiliser et faciliter l'émergence d'une connaissance complexe les divers acteurs de la ville (habitants, professionnels, élus) sur :
  - Le rôle multifonctionnel des infrastructures vertes et bleues (ivb) urbaines dans un contexte de changements climatiques.
  - Les lisières urbaines dans leurs enjeux complexes.
  - Les thématiques de la transition écologique.
- 2 - Favoriser une appropriation active des enjeux et une implication des participant.es en privilégiant une approche narrative, basée sur l'exploration sensible et la conversation située.
- 3 - Favoriser la constitution d'une connaissance plus partagée par la mise en relation à la fois des savoirs mais aussi des personnes portant ces savoirs.
- 4 - Articuler savoirs de terrain et pensée théorique pour structurer et favoriser le « concernement » (se sentir concerné et acteur).

Ce programme permettra de proposer des temps et des situations où les questions écologiques et paysagères complexes sont partagés entre professionnels, « sachants » (du chercheur à l'habitant) et citoyens ; d'accompagner les différents programmes de recherche sur les paysages initiés par les instances métropolitaines : plan de paysage métropolitain, POPSU-Métropoles ; de prolonger l'expérience du projet nature for city life qui de 2017 à 2022 a permis de développer de nombreux itinéraires, un corpus de connaissances partagées, des publics impliqués, une méthodologie de la conversation située.

L'ensemble de ces objectifs présente un grand intérêt pour le territoire métropolitain. Ils contribuent à construire un regard politique sur les paysages et coïncident parfaitement avec les objectifs de concertation et co-construction du plan de paysage métropolitain.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023 (dossier MGDIS N° 00002911).

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association « Bureau des Guides - GR 2013 » une subvention d'un montant de 20 000 €, soit 21,7 % du montant global de l'action, qui s'élève à 92 000 €.

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Métropole, les modalités de versement de la subvention se feront comme suit :

- Un acompte de 16 000 € (soit 80 %). La demande de versement de la subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui atteste l'utiliser conformément à son affectation.
- Le solde de 4000 € (soit 20 %) sera versé sur production, au plus tard le 30 juin 2024, du compte-rendu technique et financier de l'action spécifique subventionnée, des comptes annuels de l'association, lesquels comportent la signature du représentant de l'organisme bénéficiaire de la subvention et le cas échéant du Commissaire aux comptes, du rapport d'activité et du procès-verbal de l'Assemblée générale approuvant les documents précités.

L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue, le logo de la Métropole en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention spécifique à l'association « Bureau des Guides - GR 2013 » d'un montant de 20 000 euros, au titre de l'exercice 2023.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole 2023, chapitre 65, fonction 76, nature 65748, sous-politique G811.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué,  
Forêts et Paysages  
Biodiversité - Espaces naturels

Philippe ARDHUIN